

Élections à la CAP Académique des DCIO et des CO-Psy

Plus que jamais défendre notre métier et nos services

Face aux projets gouvernementaux de démolition qui, à coups de rapports assénés tous les six mois, prépare l'opinion à la disparition des CO-Psy et des CIO, accusés de tous les dysfonctionnements du système éducatif, présentés comme inutiles – voire nuisibles – trop « psychologues » (c'est-à-dire trop attachés à l'intérêt des personnes) et incontrôlables, il est plus que jamais important de renforcer la représentativité des syndicats et d'élire des représentants des personnels déterminés à défendre notre métier et nos services.

Notre démarche a été de fonder notre activité de commissaires paritaires sur de fréquents échanges individuels ou collectifs avec les collègues.

Ce travail de communication, d'échanges et de débats nous a permis de faire des interventions pertinentes et efficaces en CAPA. Ainsi, c'est par exemple l'enquête sur la notation des CO-Psy qui nous a permis, lors de la CAPA des promotions (changement d'échelon), d'obtenir des conditions d'avancement d'échelon un peu moins aléatoires et plus justes que celles qui étaient jusqu'à présent pratiquées.

Des responsabilités accrues assumées

Les mesures de décentralisation mises en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale depuis plusieurs années ont donné aux structures paritaires académiques une importance de plus en plus grande. Mise à part la première phase des opérations de mutations (phase inter académique), le mouvement des DCIO et l'élaboration du tableau d'avancement national au grade de DCIO, tout est désormais décidé au niveau académique. De ce fait, les commissaires paritaires, représentants des personnels, ont des responsabilités accrues qui nécessitent un engagement et une disponibilité beaucoup plus importante qu'autrefois.

Durant toute la durée de leur mandat, les commissaires paritaires du SNES, CO-Psy et DCIO, se sont efforcés d'assumer au mieux ces responsabilités, en prenant en charge en permanence les intérêts individuels et collectifs de tous leurs collègues.

Une défense individuelle et collective

Pour chaque CAPA, que ce soit pour les notations, les promotions ou les mutations, nous avons donné à chaque collègue toutes les informations dont nous disposons concernant sa situation et sa carrière.

Nos interventions obstinées en CAPA ont pu faire avancer un certain nombre de dossiers.

L'action des commissaires paritaires académiques s'inscrit dans le cadre de l'engagement du SNES et de la FSU pour la défense de notre profession et de nos services (des CIO de proximité avec les moyens nécessaires à leur fonctionnement), de nos missions, de notre qualification et de notre statut, d'une revalorisation de notre métier, de nos conditions de travail, de nos retraites, de notre protection sociale.

C'est pourquoi nous vous appelons à renouveler votre confiance à notre syndicat et à ses militant(e)s en votant pour la liste du SNES à la CAPA des DCIO et CO-Psy.

Le 2 décembre votez pour les candidat(e)s du SNES !